

ADR Chapitre 1.3 - Formation complémentaire - 1 jour ^{ADR/1131}

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Répondre à l'obligation réglementaire du chapitre §1.3 de l'ADR,
- Acquérir les connaissances de base liées au transport des Marchandises Dangereuses par route,
- Connaître les règles pour classer, emballer, conditionner, marquer, étiqueter, charger/décharger, des Marchandises Dangereuses en conformité avec la réglementation ADR,
- Être en capacité d'établir les documents de transport.

Public Visé

Des intervenants cités au chapitre 1.4 de l'ADR : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, remplisseurs (citernes), exploitant (citernes), déchargeurs.

Pré Requis

Savoir lire et écrire le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Répondre à l'obligation réglementaire du chapitre §1.3 de l'ADR,
Acquérir les connaissances de base liées au transport des
Marchandises Dangereuses par route,
Connaître les règles pour classer, emballer, conditionner, marquer,
étiqueter, charger/décharger, des Marchandises Dangereuses en

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie s'appuyant sur la manipulation de la réglementation,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

Qualification Intervenant-e-s

Stage animé par un formateur BVT qualifié.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Test final de contrôle des connaissances acquises - QCM

Modalités d'accessibilité handicap

Pour valider l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap, contactez-nous.

Sanction formation

ADR Chapitre 1.3 - Formation Initiale - 1 jour



Durée

7.00 Heures **1** Jour



Contactez-nous !

Emilie MONTOYA

Coordinatrice Administrative et Commerciale

Tél. : 0141805203

Mail : emilie.montoya@apave.com